

Communiqué de presse

Saint-Maurice, le 30 mai 2018

**« Communiquer pour tous : Guide pour une information accessible »,**

**le nouveau référentiel de Santé publique France**

**Comment être sûr de produire une information publique comprise de tous pour garantir à chacun l’accès à ses droits, aux dispositifs de prévention et de soins et l’exercice d’une pleine citoyenneté ? Dans le cadre de sa mission en faveur de l’accessibilité de l’information pour les personnes en situation de handicap, d’illettrisme ou maîtrisant mal le français, Santé publique France publie avec le soutien de la CNSA un nouveau guide pratique pour toute personne ou organisme souhaitant communiquer une information claire et lisible pour le plus grand nombre.**

**Une démarche d’accessibilité de l’information ancrée dans les missions de Santé publique France**

Depuis plus de 10 ans, Santé publique France développe, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA), une démarche d’accessibilité de l’information pour les publics en situation de handicap pour l’ensemble de ses campagnes et outils.

En 2013, deux référentiels de communication pour les personnes sourdes et malentendantes, puis pour les personnes aveugles ou malvoyantes ont été publiés. Ils ont été conçus avec et pour les publics concernés (des experts des secteurs associatif, médical, médico-social, éducatif et des professionnels de l’édition et de la communication…). *« Cette démarche qui visait initialement à répondre de façon spécifique aux personnes en situation de handicap s’est révélée, en pratique, intéressante pour un plus large public »* précise Cécile Allaire, chargée de l’accessibilité pour les publics en situation de handicap.

À partir de ce constat, la première collection de brochures et de vidéos « Pour Comprendre » a été développée selon les principes de la conception universelle, en 2015.

**Communiquer pour être compris de tous : un nouveau guide pratique**

Dans une société où l’accès et la maitrise de l’information sont essentiels, la littératie, c’est-à-dire la capacité à comprendre et utiliser une information, constitue un véritable enjeu de santé publique. La Stratégie nationale de santé 2018-2022 fixe, d’ailleurs, parmi ses objectifs, de **construire des stratégies d’action adaptées aux populations et accessibles à tous, de mieux informer le public ou encore d’intégrer la littératie en santé dans tous les programmes d’enseignement des élèves.**

À cette fin, le guide publié par Santé publique France formalise des préconisations pour développer une information accessible à tous, selon les principes de conception universelle et en tenant compte des besoins des publics auxquels elle s’adresse.

Il s’articule autour de 5 grands chapitres :

* La conception des documents imprimés,
* La conception et l’utilisation des images,
* La conception de sites web et supports numériques
* La communication orale
* Comment devenir une organisation prolittératie ?

Chaque chapitre délivre des suggestions de bonnes pratiques, liste les écueils à éviter et donne des exemples précis pour illustrer. Un tableau récapitulant les pratiques essentielles conclut chacune des parties. Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap intellectuel, auditif ou visuel sont pris en compte.

Le guide s’adresse notamment aux organismes publics et privés tels que les municipalités, les établissements de santé, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les associations et les entreprises, tous champs d’intervention confondus. Il est destiné à accompagner tous les acteurs dans la conception et le partage d’une information accessible à tous, quels que soient leurs publics et leur degré de littératie.

**«** *L’accès à l’information est une responsabilité partagée. En effet, comprendre et communiquer ne relèvent pas uniquement des compétences individuelles. Nous espérons que ce guide permettra à chacun d’entre nous, professionnels de santé, communicants, acteurs publics, de communiquer et de transmettre une information qui soit lisible et compréhensible par tous. C’est une condition essentielle à la participation citoyenne et à l’accès aux droits* **»** expliquent François Bourdillon, directeur général de Santé publique France et Anne Burstin, directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie.

Le guide « Communiquer pour tous : Guide pour une information accessible » a été élaboré avec la Chaire interdisciplinaire de recherche en littératie et inclusion (CIRLI) de l’Université du Québec en Outaouais et avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA).

[**Consulter le référentiel « Communiquer pour tous : guide pour une information accessible »**](http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1844)

**Contacts presse :**

**Santé publique France -** Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 **-** [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Matthieu Humez : 01 41 79 69 61 – Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 –

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48

**C:\Users\m.humez\Desktop\facebook-announces-clickable-hashtags--resolution-media-17.pngC:\Users\m.humez\Desktop\logo-twitter.png**

**@santeprevention @santepubliquefrance**

**Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie**– Aurore Anotin : 01 53 91 21 75 – [aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

**C:\Users\m.humez\Desktop\logo-twitter.png**

**@ CNSA\_actu**